



CREATION D'UNE MAISON DES FETES ET DES FAMILLES

Mise en concertation du projet

Information

Consultation

Concertation

Co-élaboration

14 décembre 2004

SYNTHESE INTERMEDIAIRE

Après une première série d'initiatives menées de septembre à novembre 2004, voici une synthèse intermédiaire de la démarche de concertation sur la Maison des Fêtes et des familles.

L'objectif de cette concertation est d'élaborer un cahier des charges "habitants" afin que le travail des architectes intègre leur expertise d'usage dans la conception du bâtiment.

A ce jour, ont été mené :

- 1 réunion avec les équipements socio-culturels (14 personnes présentes)
- 1 réunion avec les associations utilisatrices de la salle des Bleuets (3 associations et le gardien de la salle présents)
- 1 réunion avec le bureau du Conseil de Quartier (10 membres présents)
- 1 réunion avec les représentants de l'immeuble des Erables (conseil syndical, syndic, SIAL, 5 personnes présentes)
- la diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des duchérois

Ce document écrit est mis en relief de manière très vivante par un travail de fond mené par Moderniser Sans Exclure qui suit l'intégralité de la démarche en vidéo. Ils ont complété ce travail de suivi des réunions avec une douzaine d'interviews individuelles et groupes spécifiques : habitants sur le marché, Association Trait D'union, habitants de la Sauvegarde, ...

Le film exhaustif de 60 minutes est consultable. Une synthèse de 20 minutes sera diffusable après accord des habitants, et exploitable dans le cadre des suites de la concertation proposées en fin de ce document.

Il est à noter, que cette première phase de travail a été très riche et pourrait suggérer des inflexions importantes au projet : implantation, dénomination...

L'intégralité des comptes-rendus et les résultats exhaustifs des questionnaires sont à disposition à la Mission GPV.

OPPORTUNITE DU PROJET

Analyse

Le besoin d'un tel équipement, à de rares exceptions, fait l'unanimité. L'ensemble des habitants et professionnels rencontrés juge sa création nécessaire. Même auprès des riverains qui remettent durement en cause le lieu d'implantation, la nécessité d'une telle salle n'est pas remise en cause.

La démolition programmée de la salle des Bleuets renforce la nécessité de réaliser un équipement propice à des utilisations privées sur le quartier.

La vocation de cet équipement est de contribuer au projet social et à la vie associative du quartier.

Il viendra compléter les services déjà proposés par les équipements socio-culturels existants.

Verbatim (extrait)

De nombreuses demandes qui n'entrent pas dans le cadre du projet de la MJC lui sont faites : fêtes de familles, soirées privées, débats politiques...

« Des groupes de femmes, notamment, recherchent un lieu « plus neutre » que les centres sociaux pour développer leurs activités. »

« La démolition de la salle des bleuets justifie amplement la création d'une nouvelle salle de quartier. »

« Oui, il faut un équipement de ce type car la salle des Bleuets est souvent saturée en terme de capacité d'accueil.

« L'intérêt de cette salle est d'avoir une salle de réunion dont on a grand besoin ».

« Il n'y a pas de salle de réunion à la Duchère, on nous avait promis la salle des Anémones... »

Complémentarité avec les autres équipements

Analyse

En cohérence avec le Projet Social de Territoire, il faut répondre à des besoins que la MJC, le cinéma et les centres sociaux n'ont pas vocation à couvrir.

En conséquence, la future "maison" ne doit pas développer un projet d'animation particulier.

Par contre, de grandes amplitudes horaires permettraient de faire le lien avec les équipements qui sont fermés en soirée.

La vocation « salle de spectacle » est par exemple contradictoire avec la MJC qui offre déjà ce service (salle entièrement refaite avec des loges, des équipements techniques et pouvant accueillir 120 personnes).

Verbatim (extrait)

« Les centres sociaux ne peuvent pas toujours répondre aux familles ou associations qui ont besoin d'un lieu pour se réunir, et n'ouvrent pas assez tard pour permettre les réunions en soirée pour les AG ou les réunions des bureaux. »

« Il n'y a pas de local pour les réunions de familles. »

« Et il est très difficile de trouver un lieu pour les groupes religieux, comme par exemple le Groupe Abraham qui voulait organiser une conférence sur la Laïcité. »

LES USAGES

Analyse

Les usages réclamés, hors exception, sont :

- > les fêtes familiales privées de toutes : mariage, baptême, anniversaires...
- > les réunions d'habitants et d'associations,
- > les rencontres fédérant le quartier (8 décembre, fêtes de quartier, fêtes des écoles...)
- > un lieu pouvant permettre à la jeunesse d'avoir un équipement où organiser des événement relevant de sa propre initiative (fêtes, boums...).

Ces usages peuvent être considérés comme la vocation première de l'équipement et impliquent de larges plages d'ouverture jusqu'à des heures tardives : 10h – 1h du matin ou plus, et un gardiennage approprié.

Cependant, les habitants réclament ou au contraire rejettent un grand nombre d'autres usages qu'il faut étudier au cas par cas :

les réunions à caractère politique, religieux ou syndical qui renvoient à la nature laïque et républicaine de l'équipement.

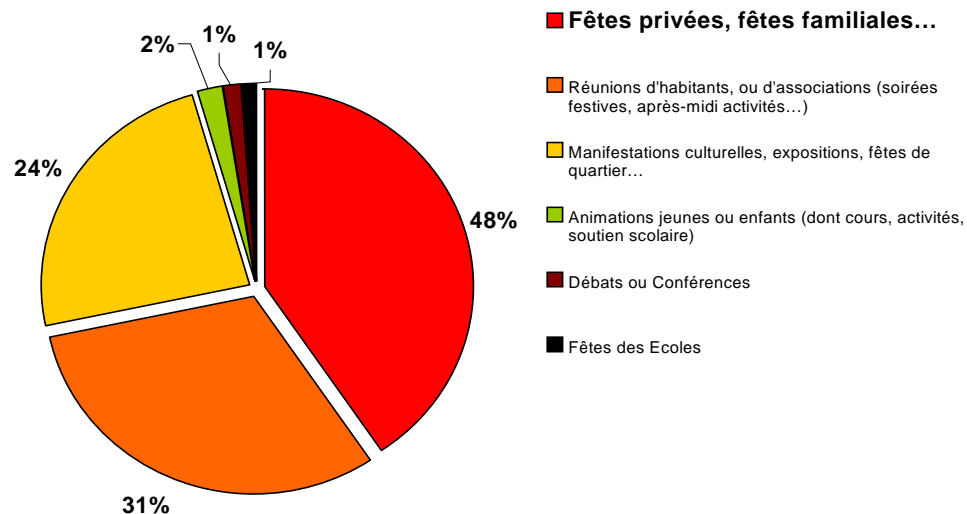
les usages exceptionnels qui réclament un encadrement permanent, ou se rapproche de la vocation d'équipements déjà existant : exposition, débats, conférence...

Dans tous les cas, la salle étant placée sous la responsabilité de la municipalité du 9^{ème}, il reviendra au Maire d'accorder ou de refuser l'usage à des manifestations susceptibles de troubler l'ordre public.

Extrait du questionnaire

Question n°2 :

Selon vous, quels événements pourraient accueillir la future salle de quartier ?



LA DIMENSION

Analyse :

Au regard du budget et des besoins exprimés, la bonne capacité serait au minimum de 150 personnes assises. Cette jauge répond aux usages les plus courants et permet de positionner la nouvelle salle de façon complémentaire avec des équipements plus vastes proches (salle Jean Couty).

Verbatim (extrait) :

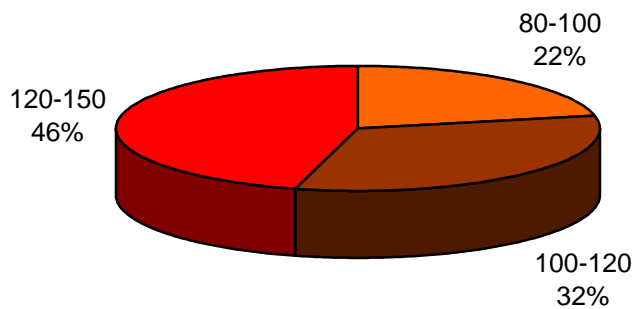
« Créer une grande salle polyvalente très bien équipée plutôt qu'une « petite » salle de fête. »

« La salle des bleuets est souvent trop petite : il faut penser une salle pour une moyenne de 150 personnes au lieu des 80. »

Extrait du questionnaire

Question n°4 :

A votre avis, combien de personnes cette salle devrait-elle accueillir ?



LES AMENAGEMENTS ET MATERIELS INTERIEURS

Les aménagements et matériels souhaités

- > Une cuisine équipée pour cuisiner.
- > Une salle de rangement pour pouvoir stocker du matériel (tables, chaises...) avec des placards fermant à clé.
- > Un vestiaire (éventuellement associé à la salle de rangement) pouvant avoir une fonction de loge (accès à l'espace scénique).
- > Une petite scène éventuellement mobile.
- > Une grande salle offrant des possibilités de modularité (cloisons mobiles) ou une ou des petites salles de réunions complétant la salle principale.
- > Une petite régie lumière et son.
- > Un dispositif de projection vidéo.
- > Un système TV/magnétoscope.
- > Un système de climatisation.
- > Un salle sonorisée.

Verbatim (extrait)

« Créer une scène de théâtre, d'une cuisine équipée ou des lieux de rangements se fera forcément au détriment d'une plus grande surface de la salle. »

« Il faut concevoir soit une véritable salle polyvalente avec une scène théâtrale ou créer plusieurs petites salles de proximité sur l'ensemble des sous/quartiers. »

« La tendance lourde est la création de lieux de conservation et de chauffage de repas plutôt qu'une cuisine équipée en raison du coût élevé de sa construction et des normes hygiéniques et sanitaire réglementaires. »

« Qu'on installe une cuisine équipée qui respecte les normes sanitaires ou une tisanerie, les gens cuisineront s'ils le veulent quitte à enfreindre les réglementations. »

« Tous les Duchérois n'ont pas les moyens de faire appel à un traiteur. »

« Nous avons besoin d'une cuisine pour l'association « Cuisines du Monde » qui organise les repas de quartier. »

« Besoin d'une pièce de 10m² pour le rangement des accessoires de l'association entre les rencontres. »

« Les placards attribués à chaque association doivent être fermés à clés. »

« Pour les mariages, ou les spectacles, soirées à thèmes, il faudrait prévoir une pièce pour se changer (loges...). »

« La salle doit être bien équipée avec plusieurs salles, pourquoi pas sur 2 niveaux, avec une grande salle et une petite salle. »

« La salle doit pouvoir être modulable comme celle de Jean Couty et L'espace Ecully. »

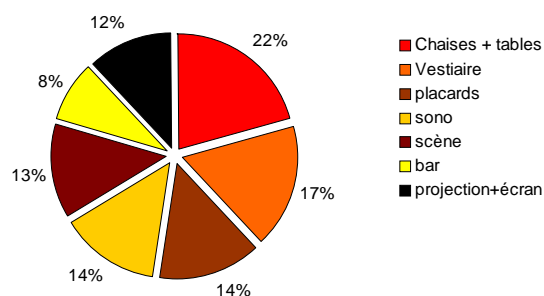
« Elle doit être suffisamment équipée en tables et chaises. »

« Il faut : une cuisine (4 plaques chauffantes, un four, un lave vaisselle, un très grand frigo). »

Extrait du questionnaire

Question n° 6 :

Quels moyens complémentaires vous paraissent-ils nécessaires pour équiper la salle ?



Autres équipements précisés :

- une cuisine équipée **48 %**

- des sanitaires **19 %**

- un téléviseur + magnétoscope **6 %**

- divers (des animations, un aquarium, la climatisation, une salle modulable, des tables pliantes, des nappes, des sacs poubelles...) **1 % chacun**

LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Ce point soulève une série de préoccupations importantes : nuisances sonores lors des temps d'arrivée et de départ des usagers (surtout tard dans la nuit), volume sonore au sein même de l'équipement (insonorisation), parkings.

Les habitants posent également une série de questions pratiques : accès pour les organisateurs (chargement et déchargement de matériel), accès pour les personnes à mobilité réduite..., sécurité de l'environnement extérieur (passage des pompiers).

L'ensemble est très lié au choix du lieu d'implantation.

Si le lieu actuellement prévu est maintenu, il faudra répondre à :

- > la question des parkings.
- > la question de l'accès "service" à la salle.
- > la question de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- > la question d'un usage " extérieur" de l'équipement (terrasse, jardin...) qui amplifierait le risque de nuisance.
- > la question de l'insonorisation de l'équipement.
- > La question du gardiennage (ouverture, fermeture) pour éviter les dérives et garantir la sécurité.
- > La question de mesures compensatoires pour les riverains immédiats : privatisation du parking de la copropriété, doubles vitrages des logements... ?
- > La question de la mise en sécurité de l'équipement petite enfance en vis-à-vis

Verbatim (extrait)

« La grande crainte c'est le parking. Nous avons déjà la MJC et beaucoup de personnes viennent sur notre parking. »

« Et quand il y a trop de monde les pompiers ne peuvent pas passer. »

« Le stationnement sur l'avenue du Plateau est aujourd'hui déjà difficile, il est difficile de se croiser car l'avenue est pleine. »

« Nous sommes tout de même rassuré que l'immeuble de logement prévu en plus entre la salle des fêtes et la MJC soit abandonné. »

« L'entrée de la salle se fera sur la place Compas Raison, seule un accès sécurité est prévu à l'arrière du bâtiment, un gardien pourra être présent à l'ouverture et à la fermeture. »

« De plus tous les nouveaux logements construits sur le Plateau auront leur parking et un parking sous la place centrale est prévu. »

« C'est avant tout une salle pour le quartier, les utilisateurs sont à proximité et pourront venir à pied. »

« Mais pour un mariage, s'il y a 80 personnes tous arrivent en voiture,... »

« Il faudrait travailler avec le concepteur pour éviter le stationnement sur le parking des Erables. »

« Il est impensable de construire une salle sans parking. Il faudrait prévoir environ 100 places et ce parking doit être à proximité de la salle. »

« La salle doit pouvoir être accessible facilement pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite d'où la nécessité d'avoir des parkings à proximité. »

« Ce qui est très important c'est de pouvoir décharger du matériel (nourriture...) à proximité immédiate de la salle : parking de livraison, organisateur... »

« Les habitants des Erables qui se plaignent également des activités de la MJC ont loué ou acheté leurs appartements en toute connaissance de cause des activités existantes (notamment de la MJC). »

LA GESTION ET LE REGLEMENT INTERIEUR

Le principe d'une gestion municipale est rassurante pour tous. L'idéal serait un gardien à temps complet qui soit fonctionnaire de la mairie annexe, et qu'il dispose d'un logement à proximité de la salle.

Un règlement intérieur est impératif pour que les conditions de sécurité soient respectées, surtout en terme de capacité d'accueil et que les usages de la salle restent dans le cadre des principes laïques et républicains.

Cette question du règlement intérieur pourrait faire l'objet d'un travail spécifique mené entre le Conseil de Quartier et la mairie du 9ème, sur la base du règlement existant pour la salle Jean-Couty.

Verbatim (extrait)

« il faut fixer un cadre et des limites au risque de favoriser le communautarisme ». Imposer le caractère laïque et républicain du lieu. Un lieu ouvert mais un cadre d'utilisation précis.

« Un lieu du vivre ensemble ».

« On peut aussi envisager le projet comme un pari : ne pas le limiter par crainte des catastrophes »

L'IMPLANTATION

Les habitants reconnaissent la nécessité de construire une salle en centralité et fonctionnant de manière logique avec les autres équipements du quartier. Chacun s'accorde sur le fait que tout le monde réclame cet équipement, mais que personne ne le souhaite en face de chez lui.

Néanmoins, les questions de parking et des nuisances pour les riverains remettent en cause le lieu proposé, et de nombreuses solutions alternatives sont proposées :

—> Cf annexe 1

- > Au nord du collège
- > Au nord-est du fort (le 5^{ème} angle)
- > Sur le parking entre le stade de Balmont et le lycée
- > Sur les Balmes
- > En lieu et place de l'ancienne station service
- > Sur le parc du vallon
- > Sur l'esplanade autour du Stade

Une dernière solution est suggérée : regrouper les deux centres sociaux en un seul, et réaliser l'équipement dans le bâtiment ainsi libéré.

Certains de ces emplacements n'offrent pas les qualités de centralité requises où sont déjà dédié à d'autres usages dans la programmation du projet urbain. Par contre, d'autres emplacements semblent judicieux (parking existants, habitations éloignées...). Une analyse plus poussée (tableau comparatif des différents lieux et carte...) peut être réalisé et la concertation ouverte en début 2005 sur ce thème particulier.

Verbatim (extrait)

« On exige que ce ne soit pas là ! On n'est pas contre cette maison des fêtes, mais pas là. »

« Si seulement il n'y avait rien d'autres à proximité de notre bâtiment, mais aujourd'hui on a déjà la MJC, le Centre Social, la garderie et l'école des Anémones qui font du bruit. Et aussi les terrains de baskets parce que certains jouent tard le soir. »

« Cette salle est toute petite, on doit bien pouvoir la mettre ailleurs. »

« Mais quelle place doit on donner à la fête ? Doit-elle être cachée ? »

« Une maison des Fêtes c'est pas la fête tous les jours. Il ne faut pas arrêter le projet pour cela. »

« Le GTI est inquiet de vois quelque chose boucher la vue de la place Compas Raison. »

LE NOM

Le choix du nom reste ouvert d'autant que le mot « familles » semble restrictif :

- > maison des habitants
- > maison des citoyens
- > salle polyvalente
- > salle polyvalente de la Duchère
- > nom associé au lieu d'implantation
- > ...

Nous proposons que ce point fasse l'objet d'une réflexion, comme le règlement, au sein du Conseil de Quartier.

POINTS DIVERS

- > La préservation des terrains de basket
- > L'envie de pousser la concertation jusqu'à son terme « si on élabore le cahier des charge, l'on veut choisir le projet architecturale. »
- > Les tarifs : accord sur le principe d'un service payant.

- > La destruction des Bleuets prévue mi-2005 va obliger les associations à trouver des lieux d'accueil en attendant la nouvelle salle. Cette situation semble préoccupante pour les associations qui ont du mal à envisager la poursuite de leurs activités dans ces conditions.
- > Il semble important de les accompagner dans leur « relogement », une rencontre avec les autres équipements pourrait être envisagées.
- > Les déplacer dans un équipement existant (centre social, MJC...) pose la question du gardiennage et du surcoût financier que cela entraînerait pour l'équipement hôte (nettoyage, entretien...).

PROPOSITION DE SUITE

- > Validation de cette première étape avec les élus.
- > Restitution des premiers éléments de cahier des charges sur les questions d'usages et d'équipements intérieur aux équipes de conception.
- > Etude, avec les services de la ville des autres lieux d'implantation envisageable : réalisation d'un tableau « points + / points -) et d'une cartographie.
- > Restitution de ces premiers éléments et du film aux participants des rencontres réalisées.
- > Organisation (février) d'une réunion publique à l'échelle du quartier sur la question de l'emplacement.
- > Décision des élus.
- > Restitution de l'ensemble des éléments aux équipes de conception.